

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU :**  
**26 avril 2012**

Paris, le 2 mai 2012  
N°317/DG75-E260/TL

**OBJET : Réunion de la Task Force « compléments méthodologiques sur  
la NACE rév. 2 et la CPA 2008 » d'Eurostat**

REDACTEUR : *Thierry LACROIX*

PARTICIPANTS : *Eurostat-Unité B5, Autriche, France (Marie-Madeleine FUGER et Thierry LACROIX), Pays-Bas, Suisse*

TYPE DE COMPTE RENDU :  
Pour avis   
Définitif

**DESTINATAIRES :**

INSEE : *Mmes Dumartin, Fuger, Schuhl  
MM. Béguin, Brion, Depoutot, Lenseigne, Mahieu  
MM. les Directeurs  
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS  
MM. les Chefs de Division du DRISS  
Correspondants nomenclatures des unités de l'INSEE*

SSM : *Mmes et MM. les Chefs de SSM  
Correspondants nomenclatures des SSM*

Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique Accueil -> Qu'est-ce que le Cnis ? -> Organisation -> [Nomenclatures économiques et sociales \(Cnnes\)](#))

**Résumé**

*Cette nouvelle Task Force (TF) du Groupe de travail NACE-CPA a pour objectif de compléter la documentation méthodologique sur la NACE et la CPA et leur mise en œuvre dans le système statistique européen. Quatre pays y participent : Autriche, France, Pays-Bas, Suisse.*

*Le champ d'investigation envisagé au départ comprenait deux types de travaux :*

- *révision des 6 manuels de mise en place de la NACE : plan de mise en place, mise en place dans les répertoires d'entreprises, glossaire, échantillonnage et estimation, rétropolation et sous-traitance ;*
- *réalisation de tables de passage sur la CPA entre services d'installation et de réparation de machines et d'équipement ainsi que de location de biens d'une part et biens produits pouvant faire l'objet de ces services d'autre part.*

*Sur la base des préférences des États Membres (EM) - exprimées en réponse à un questionnaire envoyé par Eurostat - et de l'actualité des thèmes de réflexion, la TF a décidé de ne pas réviser les 5 premiers manuels mais a accepté de les compléter par des contributions des EM (commentaires, bonnes pratiques, retours d'expérience). Celles-ci pourront être communiquées dans les langues nationales. Des résumés et des traductions en anglais de certains documents sont envisagés.*

*Le manuel sur le traitement de la sous-traitance fera l'objet d'une réflexion plus approfondie. Tout en restant dans le cadre méthodologique général défini dans la NACE rév. 2, il s'agira de clarifier et de compléter les règles existantes et d'aborder la question de leur mise en œuvre opérationnelle. Comme suggéré par la France, le travail de la TF s'appuiera sur observations concrètes des EM qui vont être recueillies rapidement.*

*Les différentes tables de passage prévues sur la CPA sont très utiles car elles vont permettre de préciser le contenu des postes de services concernés à travers un outil très opérationnel. Elles seront réalisées d'ici la fin 2012. Sur proposition française, l'exercice sera étendu à la section F « Construction » pour les services d'installation et de réparation. La méthodologie du travail a été discutée. Les propositions françaises en ce domaine ainsi que sur l'organisation du travail au sein de la TF ont été retenues.*

La création de cette Task Force avait été décidée à la dernière réunion du Groupe NACE-CPA, le 21 novembre 2011. L'objectif est de compléter la documentation méthodologique sur la NACE et la CPA et leur mise en œuvre, d'une part pour répondre à des besoins qualitatifs mais aussi pour constituer une mémoire en vue des révisions futures.

Une première discussion sur les actions complémentaires avait conduit à sélectionner les travaux suivants :

- révision des 6 manuels de mise en place de la NACE : plan de mise en place, mise en place dans les répertoires d'entreprises, glossaire, échantillonnage et estimation, rétropolation et sous-traitance ;
- réalisation de tables de passage sur la CPA entre services d'installation et de réparation de machines et d'équipement et de location de biens d'une part et biens produits pouvant faire l'objet de ces services d'autre part.

Eurostat avait envoyé un questionnaire aux EM pour recueillir leur avis sur ces propositions et leurs suggestions complémentaires.

La TF a analysé les résultats des réponses en vue de l'ajustement de son mandat, puis a abordé le champ des différents travaux et défini le calendrier et l'organisation du travail.

## **1. Révision des manuels**

Les manuels sur le plan de mise en place, la mise en place dans les répertoires d'entreprises, le glossaire, l'échantillonnage et l'estimation font l'objet de peu de demandes de révision de la part des EM. Les demandes sur le manuel relatif à la rétropolation sont un peu plus nombreuses, sans être majoritaires. C'est le manuel sur le traitement de la sous-traitance qui fait l'objet du plus grand nombre de suffrages. Par ailleurs, ce thème est le seul d'actualité, dans la mesure où il soulève des problèmes d'interprétation et de mise en œuvre



quotidiens pour tous les EM, qu'il s'agisse de l'immatriculation des entreprises dans le répertoire ou du classement des branches dans les enquêtes. Sans pour autant demander la révision des manuels, certains pays proposent pour leur part quelques améliorations (ajouts de précisions méthodologiques, d'exemples concrets et retours d'expérience nationaux).

In fine, la TF décide de ne pas réviser les 5 premiers manuels mais accepte de les compléter par des contributions des EM (commentaires, bonnes pratiques, retours d'expérience). Celles-ci pourront être communiquées dans les langues nationales. De façon à faciliter l'accès à l'information, Eurostat envisage la rédaction de résumés et, éventuellement, la traduction en anglais de certains documents.

Le manuel sur le traitement de la sous-traitance fera l'objet d'une réflexion plus approfondie. Tout en restant dans le cadre méthodologique général défini dans la NACE rév. 2, il s'agira de clarifier et de compléter les règles existantes et d'aborder la question de leur mise en œuvre opérationnelle. Dans une première phase, comme suggéré par la France, la TF va recueillir les observations des EM sur les difficultés qu'ils rencontrent et les réponses qu'ils ont développées. Ces observations devront autant que possible être étayées par des exemples précis. La TF analysera ensuite ce matériau, ce qui permettra de préciser la nature des problèmes et des solutions à apporter.

## **2. Tables de passage sur la CPA entre services d'installation et de réparation de machines et d'équipement ainsi que et de location de biens d'une part et biens produits pouvant faire l'objet de ces services d'autre part**

Le travail envisagé est similaire à celui effectué en 2009 sur les services de commercialisation de biens, qui s'est révélé très utile, car il permet de préciser le contenu des postes de services concernés à travers un outil très opérationnel. Eurostat avait initié la réflexion sur ces trois tables en proposant des règles de sélection des produits concernés et listé les postes CPA concernés.

Ces règles ont été discutées, parfois remises en cause et complétées.

Par ailleurs la France a proposé que l'exercice soit étendu à la section F « Construction » pour les services d'installation et de réparation, ce qui a été accepté.

Les principaux points méthodologiques retenus après discussion sont les suivants :

- les postes CPA relatifs à des parties de produits ne seront pas retenus, sauf exception.
- Les produits intermédiaires seront exclus de la table sur la location. Pour les 2 tables sur l'installation et la réparation, une grande partie des produits intermédiaires peut être exclue (au minimum ceux qui disparaissent dans le processus de production ou qui ont une durée de vie limitée).
- Les produits usagés seront retenus pour la table sur la location.
- Les deux tables concerneront des services consommés par les ménages et les entreprises.
- Outre les notes explicatives de la NACE et de la CPA, deux inputs seront utiles pour la préparation des 3 tables : la table de passage CPA 2002 - CPA 2008 et la table CPA 2008 - NC.
- En ce qui concerne la table sur la réparation, une question importante soulevée par la France est la frontière entre services industriels qui vont en division 33 (hors automobiles) et services aux ménages qui vont en division 95. Cette frontière est cruciale au niveau des deux postes rebut de chaque division (33.19 et 95.29), dont la description est très succincte en NACE et CPA. La question n'est pas neutre par rapport à la NAF et à la CPF où la description est beaucoup plus détaillée que dans les nomenclatures européennes, car le travail de la TF est de nature à modifier les contours des différents postes concernés.

De façon à assurer une interprétation satisfaisante et cohérente entre les membres de la TF, la France a effectué deux propositions, l'une méthodologique, l'autre opérationnelle, qui ont été retenues :



- La première consiste à définir une hiérarchie de règles pour le classement des produits, à savoir, dans l'ordre de priorité :
  - cohérence avec les notes explicatives de la NACE
  - cohérence avec les notes explicatives de la CPA
  - cohérence avec la table de passage CPA 2002 - CPA 2008
  - pour les produits homogènes à usage mixte, classement selon l'usage principal
  - pour des sous-catégories de produits hétérogènes, on essaiera de distinguer des groupes de produits plus homogènes et d'importance significative sur la base des codes de la NC, en s'appuyant sur la table CPA 2008 - NC
  - pour des sous-catégories de produits hétérogènes d'importance marginale, le codage sera laissé à blanc.
- La seconde consiste à vérifier en pratique l'application cohérente de ces principes, sur la base des 50 premiers cas traités par chacun des 4 EM de la TF, qui seront validés par les 3 autres.

### **3. Calendrier et organisation du travail**

#### **3.1 Révision des manuels**

Les contributions demandées aux EM hors TF seront échelonnées dans le temps. La priorité ira à celle concernant le manuel révisé (traitement de la sous-traitance).

Le travail de documentation complémentaire n'a pas, pour le moment, de date limite, car il n'y a pas d'urgence sur ces thèmes.

Pour le manuel sur le traitement de la sous-traitance, l'objectif est de disposer d'un rapport intermédiaire (voire final) qui sera présenté à la prochaine réunion du Groupe de travail NACE-CPA en novembre 2012.

#### **3.2 Tables de passage sur la CPA**

Le calendrier suivant a été arrêté :

- fin mai 2012 : test sur les 50 premières codifications par table pour chaque EM
- mi-juillet 2012 : validation par les autres EM et harmonisation des pratiques
- mi-septembre 2012 : première codification de l'ensemble des tables, sur la base d'une division du travail égale entre les 4 EM de la TF
- mi-octobre 2012 : validation par les autres EM et préparation du rapport pour la réunion du Groupe de travail NACE-CPA (7-8 novembre 2012)
- fin décembre 2012 : achèvement du travail par finalisation des tables.

